

**Ministry of Education**

Deputy Minister  
900 Bay Street  
Mowat Block, 22<sup>nd</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre  
900, rue Bay  
Édifice Mowat, 22<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministry of Labour**

Office of the Deputy Minister  
400 University Avenue  
14<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 1T7

**Ministère de Travail**

Bureau du sous-ministre  
400, avenue University  
14<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1T7

Le 9 juin 2014

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous faire part de mises à jour destinées au personnel enseignant et d'annoncer le nom des élèves et des écoles qui ont remporté le concours « C'est votre travail » de 2014 pour des vidéos sur la sécurité au travail. Nous vous prions de bien vouloir diffuser la présente aux directrices et directeurs des écoles élémentaires et secondaires de votre conseil afin qu'ils puissent informer les enseignants et enseignantes ainsi que les élèves avant la fin de l'année scolaire.

Bonne nouvelle : le taux de blessure des adolescents au travail en Ontario a encore baissé – de quelque 70 % depuis 2000 – une amélioration à la fois spectaculaire et bénéfique. Depuis plus d'une décennie, les ministères de l'Éducation et du Travail de la province collaborent pour incorporer la sécurité au travail dans le curriculum des écoles de l'Ontario et fournir au personnel enseignant et aux élèves des ressources dans ce domaine. Grâce à nos efforts collectifs, nos jeunes sont plus en sécurité au travail. Le fait qu'un nombre nettement moins important d'adolescents se blessent au travail montre le rôle utile que joue notre système d'éducation pour préparer les élèves à vivre et à travailler en toute sécurité.

Nous sommes persuadés que vous, ainsi que vos directrices et directeurs d'école, personnel enseignant et élèves, continuerez à encourager ces efforts fructueux.

Vous trouverez ci-dessous cinq nouvelles concernant la sécurité que nous vous invitons à diffuser aux directions d'école et au personnel du conseil :

**1. Entrée en vigueur du nouveau règlement sur la formation**

Un nouveau règlement qui entre en vigueur le 1er juillet 2014 est conçu pour prévenir les incidents et les blessures au travail en aidant les travailleurs et les superviseurs à mieux connaître leurs droits en matière de santé et de sécurité ainsi que leurs responsabilités dans le lieu de travail. Le règlement rend obligatoire la formation élémentaire de sensibilisation pour tous les travailleurs et superviseurs visés par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

## **2. Gagnants et gagnantes du concours de vidéos « C'est votre travail » dans les écoles secondaires**

Le concours « C'est votre travail » de 2013-2014 du ministère du Travail était ouvert à tous les élèves des écoles secondaires de l'Ontario. Les concurrents et concurrentes ont créé une courte vidéo originale sur l'importance de la sécurité au travail. Voici le nom des gagnants et gagnantes de cette année :

1<sup>re</sup> place (ex æquo) : *Flower*

Équipe : Pranay Noel et Martin Czachor, élèves de 11<sup>e</sup> année  
St. Francis Xavier Catholic Secondary School, Mississauga

et

*Fun and Games*

Équipe : Scott Weeks et Clark DeCaluwe, élèves de 12<sup>e</sup> année  
H. B. Beal Secondary School, London

2<sup>e</sup> place : *On Call*

Concurrent : Ben Croskery, élève de 12<sup>e</sup> année  
John McCrae Secondary School, Ottawa

3<sup>e</sup> place : *Start Safety Young*

Équipe : Alex MacDonald, Madison Kvaltín et Holly Gran, élèves de 10<sup>e</sup> année  
Lockerby Composite School, Sudbury

Les vidéos gagnantes sont accessibles en ligne à [www.labour.gov.on.ca/french/contest/winners2014.php](http://www.labour.gov.on.ca/french/contest/winners2014.php). Veuillez encourager le personnel enseignant à montrer ces vidéos en classe afin de promouvoir la santé et la sécurité et d'inciter d'autres élèves à présenter des vidéos au concours l'an prochain. C'est une excellente occasion pour les enseignants et enseignantes d'insister sur la sécurité au travail auprès de leurs élèves et de mettre en valeur le talent des élèves tout en tentant de remporter des prix en espèces.

Des renseignements sur le concours « C'est votre travail » de 2014-2015 seront affichés avant septembre 2014 à [www.ontario.ca/concoursvideo](http://www.ontario.ca/concoursvideo).

### **3. Pour les élèves de la 7e à la 12e année cet été**

Vous avez des droits

À l'approche de l'été, de nombreux élèves cherchent un emploi d'été. Pour les préparer, nous sommes heureux de fournir un lien vers de nouveaux renseignements – [www.labour.gov.on.ca/french/atwork/workplacerrights.php](http://www.labour.gov.on.ca/french/atwork/workplacerrights.php) – en français et en anglais, ainsi que dans 24 autres langues. Ces renseignements visent à mieux sensibiliser les élèves à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'aux droits et responsabilités en matière d'emploi. Ils aideront les élèves à poser les bonnes questions et à comprendre leurs droits et devoirs prévus par la loi en ce qui concerne la sécurité au travail, la juste rémunération, les pauses et les jours fériés. Ils leur indiqueront aussi où obtenir de plus amples renseignements.

### **4. Abonnement gratuit pour le personnel enseignant de la maternelle à la 12e année**

Ressource en matière de santé et de sécurité (prête à utiliser en classe et fondée sur le curriculum)

Les enseignants et enseignantes de l'élémentaire et du secondaire peuvent se tenir au courant en s'abonnant au bulletin en ligne « Travailleur avisé, travailleur en santé! » du ministère du Travail. S'abonner est facile et gratuit. Il suffit de se rendre sur le site Web du Ministère à [www.ontario.ca/travail](http://www.ontario.ca/travail), et, dans la colonne de gauche sous l'onglet « Bulletins électroniques », de cliquer sur « Travailleur avisé, travailleur en santé », puis sur « S'abonner ». Le bulletin, publié plusieurs fois par année, sera livré par courriel.

Les numéros précédents du bulletin ainsi que des ressources à l'intention du personnel enseignant sont accessibles sur le site Web conçu à cette fin par le ministère du Travail à [www.livesafeworksmart.net](http://www.livesafeworksmart.net).

Nous vous encourageons à afficher ces renseignements sur les sites Web de votre conseil et de vos écoles, dans les bureaux d'orientation, dans le cadre des programmes de formation au cheminement de carrière et d'éducation coopérative ainsi que dans d'autres endroits dans les écoles.

Pour de plus amples renseignements sur la sécurité des jeunes travailleurs ou les ressources offertes au personnel enseignant, veuillez communiquer avec Mme Sue Boychuk au Bureau de la prévention du ministère du Travail au 416 212-3206 ou à [sue.boychuk@ontario.ca](mailto:sue.boychuk@ontario.ca).

## 5. Alerte concernant la sécurité affichée sur le site Web du ministère du Travail

### Alerte sur les cloisons extensibles électriques

Le ministère du Travail a récemment affiché sur son site Web une alerte visant à sensibiliser les gens au risque de blessures graves pouvant découler de l'emploi de cloisons extensibles électriques. Ce type de cloison est couramment utilisé pour isoler des lieux, notamment dans les gymnases d'écoles.

Pour des précisions, consulter cette alerte au site Web du Ministère à [www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/i37.php](http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/alerts/i37.php).

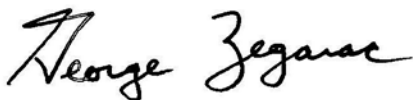
Nous vous remercions de votre soutien et de votre engagement continu envers la santé et la sécurité dans les écoles ainsi que de votre coopération pour communiquer aux élèves l'information dont ils ont besoin pour être traités équitablement et en toute sécurité au travail.

Nous vous adressons, à vous, à vos collègues et à vos élèves, nos meilleurs vœux pour un été en santé et en sécurité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Éducation,

La sous-ministre intérimaire du Travail,



George Zegarac



Sophie Dennis